Règlement du projet « Mons en 2015 photos »

Organisateur.

Le projet d'inventaire subjectif «Mons en 2015 photos» est organisé par le Royal Photo-Club Montois (RPCM), ci-après dénommé «l'organisateur», dans le cadre de Mons 2015, Capitale européenne de la Culture, en partenariat avec la Fondation Mons 2015.

Thème du projet.

L'objectif du projet consiste d'une part à permettre à un grand nombre de personnes de s'exprimer lors de l'évènement «Mons 2015» au sein d'un projet collectif; et d'autre part à présenter, via la photographie, un regard original et personnel sur la Capitale culturelle et sa région. Une grande liberté est laissée dans le choix des thèmes, par exemple:

- les habitants dans leur diversité,
- les lieux de vie de montois: habitations, commerces, écoles, entreprises etc.
- la vie économique, sociale, associative, culturelle, estudiantine
- les artistes et les lieux où ils s'expriment,
- les transformations de la ville,
- les sites naturels, la faune et la flore,
- le patrimoine matériel et immatériel etc.

La «région de Mons» est définie par Mons et les 18 communes qui l'entourent (Hyon, Mesvin, Ciply, Cuesmes, Flénu, Jemappes, Ghlin, Nimy, Maisières, Obourg, Saint-Denis, Havré, Saint-Symphorien, Villers Saint-Ghislain, Spiennes, Nouvelles, Harmignies et Harveng). Des photographies n'appartenant pas à ce cadre mais dont le lien - sémantique ou géographique - avec Mons serait évident pourrait être acceptées, à la discrétion du jury.

Conditions de participation et modalités.

Les photos peuvent être soumises entre le 1/12/13 et le 1/12/14. Le projet est ouvert à toute personne de plus de 8 ans au 1er décembre 2013.

Dans le cas de photos soumises par des mineurs, l'inscription sur le site se fait via un adulte responsable (parents, enseignants) qui sera la personne de contact vis-à-vis des organisateurs
Le participant soumet sa ou ses photos dans une et une seule des catégories suivantes:

- catégories individuelles:
    - enfant entre 8 et 12 ans (nés avant le 1er décembre 2005),
    - jeune entre 13 et 18 ans (né avant le 1er décembre 2000),

- adulte amateur (né avant le 1er décembre 1995),
- amateur expérimenté, membre d'un photo-club, étudiant dans une école de photographie ou photographe professionnel.

- catégories collectives:
  - projet de classe de l'enseignement primaire ou secondaire
  - projet photographique d'une association

Pour les catégories enfants, jeunes et amateur, chaque participant peut soumettre un maximum de 15 photos indépendantes ou des séries de 3 à 6 photos (avec un total de maximum 15 photos) qui seront considérées comme des ensembles.

Pour les amateurs expérimentés, les membres de photo-clubs, les écoles de photographie et les professionnels le nombre de photos indépendantes reste limité à 15 photos; en revanche, le nombre maximum de photos par série est porté à 15 photos (avec un total hors tout de 45 photos). Si le nombre de photo est plus important pour cette dernière catégorie de participant; le niveau d'exigence du jury sera plus rigoureux d'un point de vue technique. Si plusieurs personnes contribuent à la réalisation d'une photo, celle-ci ne pourra être soumise que par un seul de ses contributeurs.

Pour des raisons de présentation, toutes les photos d'une même série devront avoir une présentation homogène (format et orientation).

Pour les catégories collectives, le «projet» comporte un minimum de 6 photos et un maximum de 25 photos formant un ensemble cohérent autour d'un thème commun (série, reportage, essais). Les classes ou associations qui le demandent pourront bénéficier au cas par cas d'un accompagnement photographique par le RPCM sous forme de conseils. Les photos soumises le seront sous la responsabilité d'une personne de contact de l'association ou de l'école.

Toutes les techniques photographiques sont encouragées de la plus classique à la plus contemporaine (smartphones, HDR, panoramiques, sténopé, argentique) toutefois la soumission des photos à la photothèque est conditionnée aux règles ci-dessous.

Les photos, noir et blanc ou couleurs, ne peuvent être soumises que sous forme numérique, au format jpeg, aux dimensions maximales de 1800x1200 (minimum 1200X800) , via l'assistant de soumission du projet «Mons en 2015 photos» accessible sur le site www.photoclubmontois.be.
Le transfert des photos vers la photothèque ne pourra se faire que entre le 01/12/2013 et le 01/12/2014. Les photos peuvent évidemment avoir été prises antérieurement à ces dates.

Les modes d'emploi de la photothèque, de la procédure d'inscription et du téléchargement des photos sont accessibles via le site mentionné ci-dessus.

Les participants devront pouvoir prouver qu'ils sont bien les auteurs des photos et devront pouvoir fournir, à la demande, le fichier original en grande taille.

En plus des critères légaux et éthiques stipulés dans la partie « responsabilité » de ce règlement, le jury se réserve le droit de ne pas prendre en compte et de ne pas afficher sur le site les photos soumises qui ne satisfont pas au thème du projet, qui ne correspondent pas à une inscription valable, qui n'ont pas été téléchargées suivant les règles figurant dans le mode d'emploi du site, qui ne respectent pas les différentes catégories du projet.

Les membres du Jury ne peuvent pas participer dans la catégorie où ils officient.

La participation au projet est gratuite,

Sélection des 2015 photos et lauréats de la deuxième Triennale de la Photographie de Mons

La présentation des photos au public est prévue sous trois formes:

- La photothèque complète de toutes les photos soumises est accessible au public via un site web dédicacé durant 2014 et 2015, il suffit de s'y connecter comme «visiteur». Dans le cadre d'un prix du public, les visiteurs de la photothèque peuvent marquer leurs photos préférées par une note entre 1 et 5 étoiles. Le lauréat sera exposé à la triennale.

- Parmi l'ensemble des photos soumises, un Jury constitué de membres du RPCM et de photographes régionaux sélectionneront 2015 photos. Ces photos seront réparties et imprimées sur des bâches (mur d'images) qui circuleront dans différents lieux fréquentés de Mons et ses environs pendant l'année 2015.

- Parmi ces 2015 photos, une nouvelle sélection sera faite par un jury - constitué de photographes professionnels et amateurs de haut niveau, de membre de l'équipe du Musée de la photographie de Charleroi et de membres de la Fondation Mons 2015 - qui retiendra une centaine de photographies qui constitueront l'édition 2015 de la Triennale de la photographie de Mons. Ces photos feront l'objet d'une exposition de qualité en 2015 dans une salle montoise ainsi que d'une publication. Des prix attractifs ainsi qu'un prix du public sont prévus pour les lauréats.

Les lauréats de la Triennale s'engagent à collaborer avec l'organisateur lors de l'exposition. L'organisateur prendra en charge les frais d'impression des photos sélectionnées. L'organisateur se réserve le droit de choisir la scénographie de l'exposition. Après la triennale, les tirages seront offert aux lauréats.

En soumettant leurs photos au projet, les participants acceptent tous les points du règlement. L'organisateur se réserve le droit de vérifier si le règlement a été respecté et le

cas échéant, d'exclure tout participant abusif.

> Le processus de sélection va privilégier les points de vue personnels des photographes et les approches non conventionnelles. Plutôt que la traditionnelle carte postale, étonnez le Jury par un regard authentique, original, vivant, décalé !

Droits d'auteur – Droits à l'image

– Le participant autorise l'organisateur à publier ses photos à titre gracieux sur le site web www.photoclubmontois.be dans le strict cadre du projet "Mons en 2015 photos". Cette autorisation ne saurait être remise en cause dans le courant de l'année 2015.

– Chaque photo, au sein d'un mur d'images, devient partie intégrante d'une oeuvre collective. A ce titre, son droit d'exposition se verra lié à la pérennité du support physique (bâche, tirage plastifié, autre support). Après 2015, l'organisateur s'engage à ne pas reproduire les murs d'images dont le support physique serait détruit ou usé sans autorisation préalable. Une photo pourrait faire partie de plusieurs murs d'images (essentiellement dans le but de compléter et d'assurer la cohérence de ceux-ci).

– L'organisateur s'engage à intégrer à chaque mur d'images l'identité de chaque auteur présent. A ce titre il n'est pas nécessaire de signer les photos. En revanche, toute signature faisant référence à un site web personnel ou professionnel entrainera le rejet de la photo.

– Aucune autre utilisation ne sera faite avec les photos sélectionnées sans l'accord préalable écrit des auteurs; notamment pour la participation à la Triennale 2015.

– Les photos non sélectionnées seront supprimées du site web; les fichiers ne seront pas rendus aux auteurs.

– Après 2015, l'organisateur s'engage à lever l'anonymat des auteurs des photos sur le site web. Dès lors, le participant pourra demander par mail que l'ensemble de ses photos soit supprimé du site web à l'adresse suivante : courrier@photoclubmontois.be.

Responsabilités

– Le participant garantit que chaque photo proposée est originale, inédite (interdiction de reproduire une œuvre existante) et qu'il est seul détenteur des droits d'exploitation attachés à cette œuvre. À ce titre, le participant a obtenu l'accord de tous tiers ayant directement ou indirectement participé à sa réalisation et/ou qui estimeraient avoir un droit quelconque à faire valoir à son égard et assumerait la charge de tous les éventuels paiements en découlant. S'il s'agit de personnes mineures, l'autorisation préalable des parents est indispensable. En cas de réclamation, l'auteur reste seul responsable du droit à l'image de ses photos.

– L'organisateur se réserve le droit de supprimer toute photo à caractère violent, sexuel, indécent ou, qui, de manière plus générale, contrevient aux critères éthiques de l'organisateur, tels que notamment le respect d'autrui, de la vie privée, les bonnes moeurs, ainsi que la dignité humaine. Selon la gravité, les photos incriminées ainsi que tous les éléments pouvant amener à l'identification des auteurs pourraient être transmises aux autorités compétentes.

– Internet n'est pas un réseau sécurisé. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du projet. L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

– L'organisateur se réserve la possibilité, à tout moment, et notamment pour des raisons techniques, de mise à jour et de maintenance, d'interrompre l'accès au site et au projet qu'il contient.

– L'organisateur se réserve le droit de modifier, de proroger, de suspendre ou d'annuler le présent projet, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

– La sélection des 2015 photos sera effectuée par un jury indépendant. Les décisions du jury sont irrévocables, et aucune communication ne sera faite à ce sujet. Mêmes conditions pour la seconde sélection de la Triennale.

– Lors de la Triennale, l'organisateur prendra le plus grand soin des photographies qui leur seront confiées. Toutefois ils déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol.

– Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'organisateur.

– Le présent projet est soumis à la Loi Belge.